

CONDITIONS GÉNÉRALES  
D'UTILISATION DU SERVICE  
PAYLIB ENTRE AMIS

APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

J'aime ma banque.



**fortuneo**  
BANQUE

## ARTICLE 1 — PRÉAMBULE

Fortuneo propose à ses clients éligibles (ci-après désignés individuellement l' « Utilisateur » ou collectivement les « Utilisateurs ») de souscrire et d'utiliser le service « PAYLIB ENTRE AMIS » pour :

- réaliser des transferts de fonds par virement, en qualité de donneur d'ordre, via l'application mobile Fortuneo ;
- recevoir des fonds en qualité de bénéficiaire d'un virement initié par d'autres utilisateurs du service PAYLIB ENTRE AMIS.

Le service « PAYLIB ENTRE AMIS », distribué par Fortuneo, est un produit de PAYLIB SERVICES SAS, Société par actions simplifiée au capital de 1 539 615 euros – Siège Social : 71, Boulevard National – 92250 La Garenne Colombes – 522 048 032 RCS PARIS.

Les présentes conditions générales (ci-après désignées « **Conditions Générales d'Utilisation** ») fixent les conditions d'utilisation du service PAYLIB ENTRE AMIS (ci-après dénommé le « **Service** ») et complètent les stipulations des conditions générales de Fortuneo (ci-après dénommées les « **Conditions Générales** ») auxquelles l'Utilisateur a préalablement adhéré.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Générales, les dispositions contenues dans les Conditions Générales d'Utilisation priment.

## ARTICLE 2 — DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, les mots ou expressions commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée par les présentes ou à défaut, la signification attribuée par les Conditions Générales.

## ARTICLE 3 — DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service permet à l'Utilisateur d'effectuer une opération de paiement en euros par virement SEPA instantané (si les conditions d'éligibilité et d'exécution sont remplies) ou, à défaut, un virement SEPA, en saisissant le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire/destinataire, depuis son terminal compatible et sans nécessité de connaître l'IBAN de ce dernier.

La société PAYLIB SERVICES SAS se charge de récupérer l'IBAN du destinataire via l'une des deux méthodes décrites ci-après :

- Depuis une base de données centralisée (ci-après dénommée « **Annuaire Paylib** ») administrée par STET, sous-traitant de PAYLIB SERVICES SAS, si cette base a été alimentée par une banque adhérente à la solution « PAYLIB ENTRE AMIS ».
- Depuis une interface dédiée où le destinataire est invité à renseigner son IBAN au moyen d'un lien transmis par SMS. Dans ce cas, le destinataire peut choisir de mémoriser ledit IBAN dans l'Annuaire Paylib pendant une durée de trois mois afin de recevoir directement ses paiements Paylib entre amis.

Le Service permet également à l'Utilisateur de recevoir des virements en euros initiés par d'autres utilisateurs du service « PAYLIB ENTRE AMIS ».

Le fonctionnement du Service repose principalement sur l'utilisation du virement SEPA instantané (sous réserve de compatibilité de la banque du bénéficiaire et à défaut d'indisponibilité technique) ou, en fonction de cas particuliers, du virement SEPA. Les caractéristiques, modalités et délais d'exécution du virement SEPA classique ou instantané sont décrits dans les Conditions Générales.

Le Service fonctionne, quel que soit l'établissement du destinataire, sous réserve :

- Que le destinataire dispose d'un numéro de téléphone mobile ;
- Que le compte tenu par l'établissement du destinataire soit éligible à la réception de fonds externes ;
- que l'IBAN fourni par le destinataire soit français ou monégasque.

## ARTICLE 4 — CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU SERVICE

Le Service est ouvert à tout Utilisateur majeur capable agissant à titre non professionnel et uniquement depuis l'application mobile Fortuneo sous réserve que l'Utilisateur :

- Dispose cumulativement :
  - D'un compte de dépôt auprès de Fortuneo ;
  - D'un terminal compatible sur lequel l'application mobile Fortuneo est installée (ci-après dénommé « **Terminal de Confiance** ») ;
  - D'un numéro de téléphone mobile fiabilisé enregistré auprès de Fortuneo.
- Accepte les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Les numéros de téléphone mobile dont les indicatifs correspondent à des pays faisant l'objet de sanctions internationales sont exclus de l'utilisation du Service, que l'Utilisateur intervienne en qualité de donneur d'ordre ou de bénéficiaire d'un virement.

## ARTICLE 5 — SOUSCRIPTION AU SERVICE

Pour utiliser le Service, l'Utilisateur doit ouvrir, via son Terminal de Confiance, l'application mobile FORTUNEO et s'authentifier conformément aux stipulations prévues dans les Conditions Générales.

Une fois authentifié, l'Utilisateur se rend dans la (les) rubrique(s) dédiée(s) et sélectionne le service « PAYLIB ENTRE AMIS ». L'Utilisateur est alors invité à lire les Conditions Générales d'Utilisation et à les accepter. L'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation emporte conclusion du contrat et acceptation sans réserves, par l'Utilisateur, de l'ensemble de ses stipulations.

Par la suite, afin d'être en mesure d'utiliser le Service, l'Utilisateur doit satisfaire aux différentes étapes successives décrites ci-après :

- Sélectionner le compte de dépôt dont il est titulaire et qui sera associé au numéro de téléphone mobile visé à l'article 4 des présentes.
- Vérifier le numéro de téléphone mobile fiabilisé pré-remplissé ou, dans le cas où le numéro de téléphone est erroné, procéder à la mise à jour de ce dernier.
- Vérifier le compte de dépôt qui sera associé au numéro de téléphone fiabilisé.

L'Utilisateur est informé que les éléments réclamés dans le cadre des étapes successives susvisées, à savoir notamment son IBAN et son numéro de téléphone fiabilisé, sont enregistrés dans l'Annuaire Paylib. En cas de modification ultérieure des informations susvisées par l'Utilisateur, Fortuneo informera PAYLIB SERVICES SAS afin que l'Annuaire Paylib soit mis à jour en conséquence.

## ARTICLE 6 — UTILISATION DU SERVICE

### Article 6.1 — Utilisation du service en qualité de donneur d'ordre d'un virement

À compter de la souscription au Service réalisée conformément à l'article 5 des présentes, l'Utilisateur peut utiliser le Service en qualité de donneur d'ordre pour effectuer un transfert de fond au moyen d'un virement SEPA instantané (si les conditions d'éligibilité et d'exécution sont remplies) ou, à défaut, un virement SEPA. Les virements effectués sont soumis aux modalités et conditions stipulées dans les Conditions Générales.

L'Utilisateur prépare l'ordre de virement en renseignant :

- Le montant du virement
- Le compte à débiter
- Le nom et prénom du bénéficiaire, en indiquant un numéro de téléphone mobile ou en le sélectionnant à partir de la liste de ses contacts figurant dans son Terminal de Confiance (sous réserve que l'Utilisateur ait au préalable autorisé l'application mobile Fortuneo à accéder à ladite liste).
- Un message qui sera transmis au bénéficiaire (optionnel).

L'Utilisateur valide ensuite l'ordre de virement au moyen du dispositif d'authentification proposé par Fortuneo. Ladite validation emporte consentement de l'Utilisateur à l'opération de paiement.

Lorsque le bénéficiaire du virement est connu de l'Annuaire Paylib, Fortuneo reçoit automatiquement l'IBAN du bénéficiaire. Le cas échéant, l'ordre de virement de l'Utilisateur sera réputé reçu à compter de la validation de l'ordre de virement tel que précisé ci-dessus.

Lorsque le bénéficiaire du virement n'est pas connu dans l'Annuaire

Paylib, le bénéficiaire reçoit un SMS l'informant de l'opération en cours. Il dispose alors d'un délai de 7 jours calendaires pour se connecter au site <https://entreamis.paylib.fr> et renseigner l'IBAN à associer à son numéro de téléphone mobile. Les informations sont ensuite transmises à Fortuneo. Dans cette hypothèse, l'ordre de virement de l'Utilisateur est réputé reçu à compter de la réception, par Fortuneo, de l'IBAN du bénéficiaire. À défaut de transmission, par le bénéficiaire, des informations susvisées dans le délai imparti, l'ordre de virement de l'Utilisateur est automatiquement annulé et l'Utilisateur en est informé. L'ordre de virement pourra également être annulé par l'Utilisateur tant que le bénéficiaire n'aura pas renseigné ses coordonnées bancaires dans l'Annuaire Paylib.

Le Service est disponible pour des opérations d'un montant unitaire maximum de 300 € par virement. Il peut être utilisé dans la limite d'un montant maximum cumulé de 300 € par jour, dans la limite des plafonds de virement de l'Utilisateur. Pour des raisons de sécurité, ledit plafond est susceptible d'être modifié à tout moment par Fortuneo et, le cas échéant, l'Utilisateur en sera informé par tous moyens.

L'Utilisateur s'engage à effectuer des virements « Paylib entre amis » uniquement (i) à destination d'une personne agissant hors besoin professionnel et (ii) dans le cadre d'une opération hors besoin professionnel.

### **Article 6.2 — Utilisation du service en qualité de bénéficiaire d'un virement**

L'adhésion au Service implique que l'Utilisateur ait procédé à l'association des références bancaires de son compte de dépôt (« IBAN ») à un numéro de téléphone mobile fiabilisé. Afin de pouvoir utiliser le Service en qualité de bénéficiaire d'un virement, l'Utilisateur autorise Fortuneo à enregistrer les informations susvisées dans l'Annuaire Paylib.

À compter de l'adhésion effective au Service, l'Utilisateur peut recevoir des fonds via la fonctionnalité « PAYLIB ENTRE AMIS » par un tiers ayant souscrit au Service auprès d'une banque adhérente.

Dans l'éventualité où l'Utilisateur disposerait d'autres comptes de dépôt dans des établissements tiers susceptibles d'être liés à l'Annuaire Paylib, l'Utilisateur autorise, à l'activation du Service, Fortuneo à positionner l'IBAN du compte ouvert dans les livres de Fortuneo en tant que compte prioritaire de réception des fonds le cas échéant.

## **ARTICLE 7 — OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS**

### **Article 7.1 — Obligations et responsabilités de l'Utilisateur**

En complément des responsabilités et obligations mises à sa charge dans les Conditions Générales, l'Utilisateur s'engage à :

- Respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation;
- N'utiliser le Service qu'à des fins non professionnelles;
- Informer Fortuneo de tout changement susceptible d'affecter le bon fonctionnement du Service (ex. : changement de numéro de téléphone mobile)
- Veiller à conserver la confidentialité de ses données de sécurité personnalisées permettant d'accéder au Service.

L'Utilisateur est pleinement responsable de toutes les conséquences susceptibles de survenir en cas de cession du téléphone mobile associé au Service sans avoir, au préalable, pris les dispositions nécessaires pour prévenir toute utilisation frauduleuse du Service.

Dès qu'il a connaissance de la perte ou du vol de son Terminal de Confiance, de son détournement ou de toute utilisation frauduleuse du Service, l'Utilisateur doit en informer sans tarder Fortuneo aux fins de suspension du Service.

L'Utilisateur est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part.

### **Article 7.2 — Obligations et responsabilités de Fortuneo**

Fortuneo n'est responsable que des dommages causés de son propre fait.

En complément des stipulations des Conditions Générales, et à titre d'exemples non exhaustifs, Fortuneo n'est pas responsable :

- De l'interruption éventuelle du service conformément à l'article 10.1 des Conditions Générales d'Utilisation;
- Si l'Utilisateur ne supprime pas ou supprime tardivement le téléphone mobile associé au Service en cas de perte ou de vol dudit téléphone;
- Des paramétrages (codes, données biométriques) enregistrés dans le téléphone mobile associé au Service.

Fortuneo est étrangère à tout litige susceptible de survenir entre l'Utilisateur et l'opérateur de communications électroniques et/ou l'opérateur télécom. La responsabilité de Fortuneo, limitée aux dommages directs, ne pourra être recherchée que s'il est établi qu'elle a commis une faute.

Le Terminal de Confiance utilisé dans le cadre de l'utilisation du Service est sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur. Ainsi, Fortuneo ne pourrait être tenue responsable en cas de perte, vol ou prêt du terminal de l'Utilisateur. Il en est de même si un tiers pouvait, par tout moyen technique, intercepter et décoder les signaux radioélectriques échangés entre l'opérateur télécom et l'Utilisateur.

Fortuneo est responsable de l'inexécution de ses obligations sauf lorsque celle-ci résulte d'un cas de force majeure notamment en cas d'interruption du Service liée au transport des informations ou au système informatique de l'Utilisateur.

De même, Fortuneo n'est pas responsable d'une conséquence d'un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) du Terminal de Confiance (ordinateur, terminal mobile, etc.) utilisé par l'Utilisateur.

## **ARTICLE 8 — TARIFICATION**

Le Service est soumis à la Tarification en vigueur.

Toute éventuelle modification tarifaire sera présentée à l'Utilisateur par tous moyens. L'Utilisateur disposera d'un délai de 2 (deux) mois pour manifester son refus de la modification proposée. À défaut de refus exprès dans ce délai de 2 (deux) mois, l'Utilisateur sera réputé avoir accepté la modification proposée, sans formalité de sa part.

Le refus de la modification proposée entraînera la résiliation du Service.

## **ARTICLE 9 — MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

Tout projet de modification des présentes Conditions Générales d'Utilisation sera communiqué sur support durable, par tous moyens, notamment par voie télématique ou via le Site internet de Fortuneo au plus tard 2 (deux) mois avant la date d'application envisagée.

Cependant, lorsqu'une modification est imposée par la réglementation ou survient pour des raisons techniques, pour proposer de nouvelles fonctionnalités ou encore pour améliorer le Service, celle-ci peut être applicable immédiatement. De même, Fortuneo n'est pas responsable des éventuelles modifications effectuées par la société PAYLIB SERVICES SAS sur les conditions d'utilisation du Service.

## **ARTICLE 10 — DURÉE - RÉSILIATION - INTERRUPTION/ARRÊT DU SERVICE**

Le Service est souscrit et le contrat est conclu pour une durée indéterminée à partir de l'activation du Service, conformément à la procédure décrite à l'article 5 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'Utilisateur peut désactiver le Service à tout moment via l'application mobile. La désactivation du Service emporte résiliation du Service. Le Service pourra être réactivé à tout moment sous réserve de respecter la procédure de souscription visée à l'article 5 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

## Article 10.1 – Interruption du Service

Fortuneo peut interrompre provisoirement, que ce soit partiellement ou intégralement, l'accès et l'utilisation du Service notamment :

- Si des travaux de contrôle, d'entretien, de maintenance, d'amélioration ou de réparation, de quelque nature que ce soit, s'avèrent nécessaires (notamment en raison d'une mise en production ou d'une surcharge) et plus généralement encore de tout cas de force majeure indépendant de la volonté de Fortuneo ;
- Si une telle interruption s'avère utile ou nécessaire pour la sécurité du système ou en vue de garantir les intérêts de Fortuneo et/ou de l'Utilisateur ;
- Si une telle interruption est requise ou souhaitable en vertu d'une disposition réglementaire ;
- Pour toute autre raison légitime

## Article 10.2 – Arrêt du Service/Résiliation

Fortuneo peut résilier le contrat sous réserve du respect d'un préavis de un (1) mois selon les modalités prévues aux Conditions Générales.

En sus des cas visés aux Conditions Générales, Fortuneo est dispensé de respecter le préavis ci-dessus mentionné en cas de non-respect par l'Utilisateur de l'une des obligations et engagements prévus dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation et dans les Conditions Générales.

Sous réserve des opérations en cours, l'Utilisateur peut désactiver le Service à tout moment via l'application mobile Fortuneo. La désactivation susvisée emporte résiliation du contrat d'adhésion au Service. L'Utilisateur pourra réactiver le Service sous réserve de respecter la procédure visée à l'article 5 des Conditions Générales d'Utilisation.

En cas d'arrêt de commercialisation du Service, l'Utilisateur sera informé dans les meilleurs délais, par tous moyens.

## ARTICLE 11 – CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre les parties, l'Utilisateur reconnaît que le fait d'accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation et d'activer le Service manifeste son consentement à la conclusion et au contenu des Conditions Générales d'Utilisation et que toutes les connexions au Service sont réputées avoir été effectuées par lui, sauf preuve contraire.

En sus des stipulations des Conditions Générales qui sont pleinement applicables et opposables à l'Utilisateur, l'Utilisateur accepte expressément que la preuve des actes et opérations ordonnées et/ou réalisés par lui au moyen du Service puisse résulter de la présentation de documents conservés par Fortuneo et/ou des enregistrements liés aux moyens à distance utilisés, notamment informatiques ou magnétiques, ainsi que les courriers électroniques, SMS, notifications et fichiers de connexion.

Cette preuve pourra notamment résulter de tout enregistrement ou de tout support ou copie constituant la reproduction fiable, fidèle et durable des données conservées par Fortuneo.

## ARTICLE 12 – SECRET PROFESSIONNEL

Les stipulations des Conditions Générales sont pleinement applicables et opposables à l'Utilisateur.

En outre, l'Utilisateur autorise expressément Fortuneo à communiquer et à partager les données le concernant ainsi que leurs mises à jour aux prestataires et à leurs sous-traitants pour les seuls besoins de la prestation prévue à l'article 3.

## ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

Les stipulations des Conditions Générales sont pleinement applicables et opposables à l'Utilisateur.

## ARTICLE 14 – DROIT DE RÉTRACTATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation étant conclues à distance, l'Utilisateur dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans avoir à le justifier. L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation même s'il a commencé à utiliser le Service.

Pour exercer ce droit de rétractation, l'Utilisateur :

- Peut désactiver le Service en faisant glisser le bouton prévu à cet effet sur l'application sur l'application mobile ;
- Peut aussi adresser sa demande par courrier à Fortuneo selon le modèle suivant : « Je soussigné(e) (nom prénom), demeurant à..... (adresse) déclare renoncer au service « Paylib entre amis » auquel j'ai souscrit. Fait à..... le..... et signature ».

Si l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, le Service sera réputé n'avoir jamais été souscrit. Toutefois, il ne lui sera pas possible de révoquer les ordres de paiement qui auront déjà été donnés par le biais de l'utilisation du Service.

## ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE - LANGUE - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes sont soumises à la loi française et la langue utilisée est la langue française.

Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, faute d'être résolu à l'amiable, sera soumis à la compétence des tribunaux du lieu où est tenu le compte de dépôt souscrit par l'Utilisateur auprès de Fortuneo, à savoir le siège social de Fortuneo.